

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite\\_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite\\_016-1-chem | Autobiographie. Récit \[et ... bagne ??\] de Anthelme \[... illisible\]](#) [Item\[Un anarchiste persécuté - suite\]](#)

## [Un anarchiste persécuté - suite]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb016\_f0086

SourceBoite\_016-1-chem | Autobiographie. Récit [et ... bagne ??] de Anthelme [... illisible]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

et alors ses suspicions, limitées d'abord à son entourage, s'étendent peu à peu si loin qu'elles finissent par embrasser tout Paris. A partir d'un certain moment aucune des personnes avec lesquelles il se trouve en rapport ne trouve grâce à ses yeux. Ce ne sont plus seulement les camarades des maisons où il est placé qui sont pour lui des agents secrets, ce sont encore ses propres compagnons anarchistes, ce sont les membres de son syndicat, ce sont les placeurs, ce sont les employés sans travail qui comme lui attendent une place, c'est son concierge, c'est sa propre sœur !

Et, comme de juste, tout contribue à entretenir et à activer son délire. Le mot ou le geste le plus insignifiant devient à ses yeux une preuve accablante, un argument irréfutable. Qu'il éternue trois fois dans un jour : c'en est assez pour qu'il accuse son chef de vouloir l'empoisonner. Que ce même chef l'envoie acheter des olives : ce ne peut être que pour le faire passer pour voleur. Que sa sœur l'accueille fraternellement : c'est qu'elle veut le faire jaser. Que deux hommes se battent à ses côtés : c'est pour l'attirer, le faire battre lui-même et l'arrêter. L'interprétation délirante règne en maîtresse dans ce malheureux esprit.

Mais un tel état mental ne peut se prolonger longtemps sans une réaction inévitable sur la conduite. Tant que G... n'a eu que des soupçons au sujet de l'espionnage dont il était l'objet, et, même alors qu'il s'est cru entouré d'espions, tant qu'il s'est cru simplement surveillé, mais non directement menacé, il n'a commis aucun acte trahissant ouvertement sa folie. Mais le jour où, avec l'accroissement de son délire, il s'est imaginé être menacé dans sa liberté et même dans sa vie, ce jour-là il n'a plus eu la force de se contenir et s'est dévoilé.

Le délire de G... a débuté il y a environ un an, mais son premier acte de folie date du commencement du mois d'octobre, du jour où il a été acheter un revolver pour se défendre dans la conviction qu'il allait être arrêté. A dater de ce moment, tous ses actes ne sont plus que des actes d'aliéné, depuis son départ brusque de l'hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs jusqu'à sa tentative de meurtre sur deux gardiens de la paix.

Conclusions :

G... est aliéné. Il est atteint d'un délire de persécution des plus systématiques et à évolution rapide.

Il ne saurait, dans ces conditions, être tenu pour responsable de ses actes au point de vue pénal; mais comme il offre un danger certain pour l'ordre public et la sécurité des personnes, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de le placer dans un établissement réservé aux aliénés.



D<sup>r</sup> MOTET, D<sup>r</sup> Paul DUBUISSON.

